

ARRÊTÉ
DE RÉINTÉGRATION APRÈS CONGÉ PARENTAL
DE M. ou M^{me} [Nom Prénom]
GRADE [grade]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté en date du [date], plaçant M. ou M^{me} [Nom, Prénom] en congé parental, à compter du [date],

Vu la demande écrite de réintégration présentée par M. ou M^{me} [Nom, Prénom], [grade], à compter du [date],

Considérant l'arrêté du [date], fixant la dernière situation de M. ou M^{me} [Nom, Prénom], [grade] titulaire, au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

Considérant les droits à l'avancement d'échelon acquis pendant la durée du congé parental, (le cas échéant)

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire (si l'agent bénéficie d'un avancement d'échelon lors de la réintégration),

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom], [grade] titulaire, est réintégré(e) à compter du [date],

ARTICLE 2 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] est classé(e) au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

ARTICLE 3 :

(Le cas échéant) Compte tenu de l'ancienneté, à la même date, M. ou M^{me} [Nom, Prénom] bénéficie, sur la base de l'ancienneté (minimale ou maximale), d'un avancement au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'État (si avancement d'échelon).

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée :

- au Président du centre de gestion,

- au Comptable de la Collectivité,

Fait à [commune] le [date]

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :